



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Cagnotte, le 30 avril 2018,

Monsieur Frédéric PERISSAT
Préfet des Landes
24, rue Victor Hugo
40021 - Mont-de-Marsan cedex.

Transmission électronique : pref-secretariat-prefet@landes.gouv.fr

Objet : communication de documents relatifs à l'environnement – élaboration du plan de prévention des risques littoraux (PPRL) du secteur du Bouret-Boudigau.

Monsieur le Préfet,

Le 28 décembre 2010, vous avez prescrit l'élaboration d'un PPRL sur le secteur du Bouret-Boudigau comprenant les communes de Capbreton, Soorts-Hossegor et Angresse prévu par les articles L.562-1 et suivants du code de l'environnement.

Aux termes des dispositions suivantes du même code :

Article L.124-1 : Le droit de toute personne d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues, reçues ou établies par les autorités publiques mentionnées à l'article [L. 124-3](#) ou pour leur compte **s'exerce** dans les conditions définies par les dispositions du [titre Ier du livre III du code des relations entre le public et l'administration](#), sous réserve des dispositions du présent chapitre.

Article L.124-2 : Est considérée comme information relative à l'environnement au sens du présent chapitre toute information disponible, quel qu'en soit le support, qui a pour objet : (...)

5° Les rapports établis par les autorités publiques ou pour leur compte sur l'application des dispositions législatives et réglementaires relatives à l'environnement.

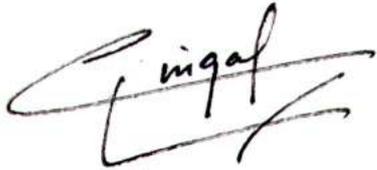
Par application des dispositions susmentionnées nous vous demandons de bien vouloir nous communiquer copies de tous rapports, études et avis des autorités administratives et des bureaux d'étude publics et privés, que vous détenez, concernant l'élaboration du PPRL du secteur du Bouret-Boudigau et plus précisément :

- les risques de submersion marine entre les deux ponts sur le Bouret : le pont du Bouret entre l'avenue du Touring Club d'Hossegor et l'avenue du maréchal Leclerc à Capbreton et le pont sur le Bouret avenue Suzanne Labatut.

Je vous précise que nous avons formulé la même requête auprès du maire de Capbreton lequel nous a renvoyé vers vous.

Naturellement une transmission de fichiers électroniques nous conviendra.

Nous vous remercions de votre diligence et vous transmettons l'expression de notre très haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Cingal' with a stylized flourish underneath.

Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
georges.cingal@wanadoo.fr
<http://www.sepanso40.fr>